

Yves L. L
mars 1986

**L'ACTION
INTERNATIONALE**

du

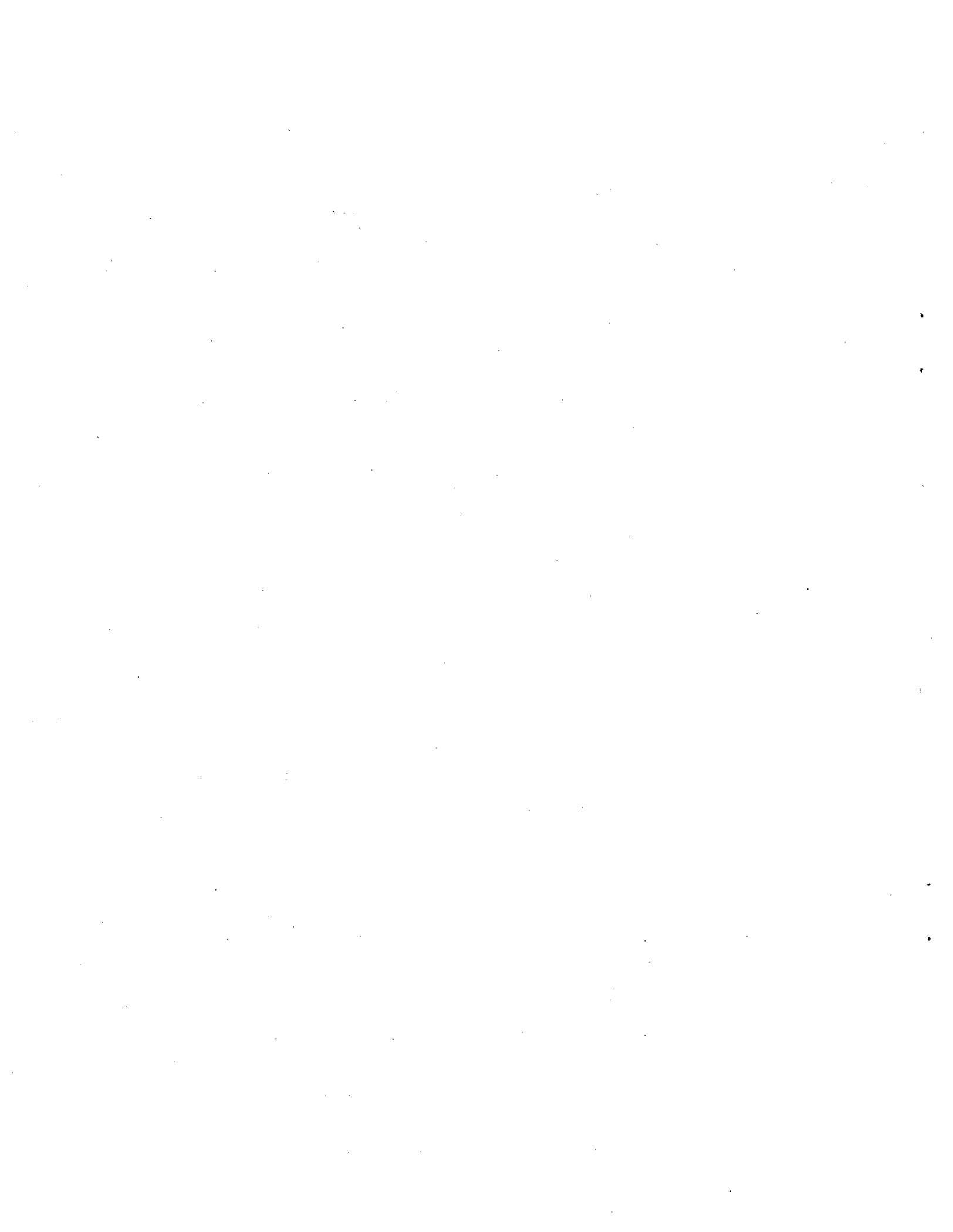
**Conseil
Central
de
Montréal**





TABLE DES MATIERES

L'ACTION INTERNATIONALE AU CONSEIL CENTRAL DE MONTREAL	1
ELEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOLIDARITE INTERNATIONALE	3
Le rôle du Comité de solidarité internationale du Conseil Central de Montréal	4
Le rôle et la place du CISO	5
Une structure de solidarité internationale CSN	8
Conclusion	9
L'AFFILIATION INTERNATIONALE DE LA CSN	11
Pourquoi un débat sur l'affiliation ?	11
Le dernier congrès de la CSN	12
L'action internationale de la CSN	12
Le bilan de la CMT	14
Réévaluer notre affiliation	14
La CSN au congrès de la CMT	15
La recommandation de l'exécutif de la CSN	16
L'action internationale de la CSN	16
Les organisations syndicales internationales	18
La CMT dans le monde	19
Les autres forces syndicales	20
L'affiliation et l'action internationale	22
LA POSITION DU CONSEIL CENTRAL	23
Démocratiser l'action syndicale internationale	24
NOS RECOMMANDATIONS	25
SIGNIFICATION DES SIGLES	27



L'ACTION INTERNATIONALE AU CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL

Le 24e congrès du Conseil Central de Montréal (CSN) a adopté trois (3) recommandations touchant à l'action internationale, à savoir:

- 1) QUE le Conseil Central de Montréal (CSN) encourage le développement à la CSN, d'une structure de solidarité internationale et y participe activement;
- 2) QUE le Conseil Central de Montréal (CSN) prenne position sur le rôle et la place du CISO par rapport au rôle du Comité de solidarité internationale du Conseil Central;

QU'à cette fin, cette question soit débattue à une assemblée générale, étant entendu que ce débat devrait donner tout l'éclairage possible sur cette question;

QU'un document de travail soit produit et envoyé aux délégué-e-s de chaque syndicat un (1) mois à l'avance;

QUE l'assemblée générale se tienne avant le prochain congrès de la CSN;

- 3) QU'avant le congrès de la CSN de 1986, le Conseil Central de Montréal (CSN) développe, débattre et fasse connaître ses vues et points de vue par un débat en assemblée générale sur l'affiliation de la CSN à la Confédération Mondiale du Travail (CMT).

Il est apparu clairement au conseil syndical, l'instance qui a juridiction sur la solidarité internationale au Conseil Central de Montréal (CSN), que ces trois (3) recommandations s'inscrivent dans un même débat sur ce qu'est l'action internationale du Conseil Central de Montréal et de la CSN.

Pour traiter de la question, il semble évident de partir des principes qui guident notre politique de solidarité internationale.



ÉLÉMENT D'UNE POLITIQUE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Souvent on entend dire: «Les questions de solidarité internationale c'est compliqué, il faut vraiment connaître ça pour pouvoir en discuter. Et puis, avec tout ce qui se passe chez nous, on devrait davantage s'occuper de nos propres problèmes que du Nicaragua ou du Salvador».

La réponse syndicale est assez simple. Il faut améliorer les conditions de vie et de travail, ici et ailleurs car toute amélioration renforce l'ensemble, comme tout recul affaiblit l'ensemble. A l'heure des multinationales, du Fonds monétaire international et des Sommets internationaux, les décisions prises au niveau international affectent bien des aspects de notre vie quotidienne. Comme l'écrivait le Comité de solidarité internationale dans son rapport du 24^e congrès:

«Chaque jour, nous agissons en politique internationale dans ce que nous sommes comme travailleuses et travailleurs. Nos conditions de travail sont influencées par les travailleurs d'ailleurs. Ceux-ci extraient des matières premières que nous transformons et produisent des biens propres à leur consommation. De plus en plus, nous pouvons voir, et cela peut être constaté concrètement, une relation directe entre nous et les travailleurs des autres régions du monde.

Les possédants, les exploitants, les transnationales sont organisés internationalement, notre seule réponse: la solidarité; l'unité des travailleuses et travailleurs d'ici et d'ailleurs:«la solidarité internationale!»

Les principes de notre politique d'action internationale se basent d'une part sur celle de la CSN (adoptée par le conseil confédéral d'avril 1984) et d'autre part, sur la pratique de solidarité internationale du Conseil Central de Montréal. De cela, on peut dégager que notre solidarité internationale se base sur les principes suivants:

- 1) dans son travail international, le Conseil Central de Montréal (CSN) cherche à développer **une meilleure compréhension**, par l'information et la formation, des réalités politiques, socio-économiques et syndicales que vivent les travailleuses et les travailleurs des autres régions du monde.

C'est à partir de cette compréhension que nous bâtissons **une solidarité plus réelle** avec les classes ouvrières aussi bien du tiers-monde que des pays développés.

- 2) Le Conseil Central de Montréal (CSN) appuie les luttes d'ici et d'ailleurs qui visent à l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi que de la défense des droits humains, syndicaux et démocratiques, au-delà de la polarisation des blocs Est-Ouest.
- 3) Le Conseil Central de Montréal (CSN) donne priorité aux organisations syndicales dans ses relations et dans son travail de solidarité internationale. Ceci n'exclut pas que le Conseil Central ait des relations et appuie des organisations politiques de la classe ouvrière qui mènent des luttes de libération nationale, de défense des droits démocratiques ou qui travaillent à la construction du socialisme.
- 4) Le travail de solidarité internationale du Conseil Central s'adresse prioritairement aux syndiqué-e-s et aux syndicats affiliés à la CSN de la région de Montréal. De plus, le Conseil Central encourage le développement de la solidarité internationale à la CSN et y participe activement.
- 5) Tout en gardant son autonomie dans ses analyses et ses appuis, le Conseil Central favorise la concertation de l'action internationale au niveau de la région de Montréal, particulièrement avec les autres organismes syndicaux régionaux (Conseil des travailleuses et travailleurs du Montréal-Métropolitain (CTM-FTQ), Alliance des professeurs de Montréal (CEQ), ...).

LE RÔLE DU COMITE DE SOLIDARITE INTERNATIONALE DU CONSEIL CENTRAL DE MONTREAL (CSN)

Depuis la fin des années '60, le Conseil Central de Montréal a posé plusieurs gestes concrets d'appui à des luttes syndicales et de libération nationale à travers le monde.

Le Conseil Central de Montréal manifeste sa solidarité de différentes façons. Que ce soit des campagnes de boycottage (les raisins de Californie, les produits chiliens,...), des appuis politiques (Vietnam, Zimbabwe, Nicaragua,...) ou des tournées de militantes et militants étrangers au Québec (Chili, Nicaragua, Palestine, Afrique du Sud, ...) de même que des envois de délégations à l'extérieur du pays (Palestine, Amérique latine, Philippines, ...), ou encore de participer à de nombreuses manifestations (Chili, Pologne, Haïti,...), on peut dire, sans fausse modestie, que le Conseil Central de Montréal est à l'avant-garde de la solidarité internationale au Québec.

En 1981, le conseil syndical du Conseil Central de Montréal crée le Comité de solidarité internationale pour concrétiser ce travail de solidarité internationale. L'objectif prioritaire du comité est d'enraciner cette solidarité **dans les syndicats locaux** par:

- l'élargissement et la coordination des activités de solidarité internationale du Conseil Central;
- l'implication d'un plus grand nombre de militantes et de militants dans la réflexion et l'action;
- le développement d'une conscience et d'une prise en charge des questions internationales pour les syndicats et leurs membres dans la région de Montréal;
- l'outillage sur la solidarité internationale des personnes représentant le Conseil Central à différents comités ou instances;
- le développement des activités de formation et d'information.

Le bilan qu'on peut faire du fonctionnement et de l'action du Comité de solidarité internationale, après cinq ans, est positif. Cela est particulièrement vrai sur tout ce qui touche à la solidarité avec les pays d'Amérique latine. On n'a qu'à penser à des campagnes comme «Mon dollar pour le Salvador» ou «Des outils pour la paix» pour le Nicaragua. Beaucoup reste à faire en particulier sur le développement de la solidarité avec les mouvements ouvriers nord-américains et européens. Mais si le passé est garant de l'avenir, nous pouvons être certains de notre capacité à faire avancer, à l'aide du comité, et sur la base de notre politique internationale, la solidarité internationale dans les syndicats locaux.

LE RÔLE ET LA PLACE DU CISO

En 1975, le Centre internationale de Solidarité Ouvrière est né à la suite d'une conférence internationale qui rassembla plus de 600 travailleuses et travailleurs de 23 pays d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Amérique latine. Cette conférence a eu un grand succès et le Conseil Central de Montréal peut être fier d'avoir participé à cette naissance.

CISO se définissait alors comme un organisme de formation et d'information sur les luttes des travailleuses et des travailleurs d'ailleurs avec les organisations ouvrières d'ici.

CISO est un organisme de solidarité internationale qui intervient en milieu syndical. CISO est financé par la CEQ, la CSN, le Conseil Central de Montréal et diverses subventions. Le secrétariat du CISO est composé de deux personnes, et les locaux sont situés dans l'édifice de la CSN.

CISO a joué un rôle important dans le développement de la solidarité internationale dans le mouvement ouvrier québécois. CISO organise des stages à l'étranger (Cuba, Nicaragua), et des campagnes importantes dans les syndicats.

Au même moment, se développait la solidarité internationale au Conseil Central de Montréal et le Conseil Central se donnait son propre comité de travail.

Nous devons constater que depuis 1975, nous avons évolués nous aussi, tant au niveau des régions que de la Confédération.

Nous transportons de plus en plus le point de vue syndical de la solidarité internationale dans la classe ouvrière. Concrètement, nous pensons que le lien, l'information et la formation doivent être assumés par le comité du Conseil Central de Montréal dans les syndicats affiliés. Pour éviter certains doublages inutiles, il vaut mieux définir les liens de coordination entre le CISO, le Conseil Central de Montréal et la CSN.

Selon la plateforme, le comité exécutif du CISO est composé de:

- . 2 représentants de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN);
- . 2 représentants du Conseil Central de Montréal (CSN);
- . 2 représentants de la Centrale d'Enseignement du Québec (CEQ);
- . 1 représentant de Solidarité Québec-Amérique latine;
- . 1 représentant de l'Association Québec-Palestine;
- . 1 représentant du Service Universitaire Canadien Outre-Mer (SUCO);
- . 1 représentant du Secrétariat-secrétaire exécutif.

Une première source d'ambiguïté du CISO est la présence d'un organisme régional, le Conseil Central de Montréal, avec des organismes nationaux, dont la CSN. Cela amène le Conseil Central et son comité de solidarité internationale à agir au plan national, en négligeant parfois son objectif prioritaire: l'enracinement de la solidarité internationale dans les syndicats locaux de la région de Montréal.

On peut même dire que nous avons quelques fois tendance à nous substituer à notre propre centrale en matière d'action internationale. A notre avis, cela serait évité s'il était clairement établi que le CISO est un **lieu de concertation nationale** en matière de solidarité internationale.

Dans cette perspective, le Conseil Central de Montréal devrait être représenté par la CSN au sein du CISO. Dans ce contexte, CISO nous semble avoir un rôle essentiel de concertation **syndicale**. Pour nous, le CISO est avant tout une table

de travail entre centrales syndicales. A l'heure actuelle, deux centrales en font partie, la CEQ et la CSN. A notre avis, on ne devrait retrouver que ces deux organisations à l'exécutif du CISO avec une représentante ou représentant du secrétariat. Ceci ne veut pas dire que les autres groupes ne pourraient pas s'inscrire dans les activités ou les comités de travail du CISO. Mais, quand on parle de coordonner la solidarité internationale ouvrière au Québec, on ne devrait retrouver que des organisations syndicales. D'autant plus qu'à l'heure actuelle trois groupes participent au financement du CISO: la CEQ pour \$22,000.00, la CSN pour \$15,600.00 et le Conseil Central de Montréal pour \$8,500.00 annuellement.

Donc, nous proposons que l'exécutif du CISO ne soit composé que de délégations syndicales.

NOUS PROPOSONS, qu'à l'avenir le comité exécutif du CISO soit composé de:

- 4 représentant-e-s de la CSN;
- 4 représentant-e-s de la CEQ;
- 1 représentant-e du secrétariat.

Si d'autres organisations syndicales adhèrent au CISO, elle pourront être représentées au comité exécutif.

Il faut revenir à la vocation de départ du CISO. Comme le rappelle la plateforme CISO:

<<C'est un centre international de solidarité ouvrière qui oriente particulièrement son action à l'intérieur du mouvement syndical québécois pour contribuer avec lui à développer la conscience de classe des travailleuses et des travailleurs>>. (p. 2)

Dans ce sens, le CISO devrait essentiellement:

- 1) être un lieu de coordination de certaines activités de solidarité internationale des organisations syndicales membres (ex.: Tournée de délégué-e-s de l'étranger, ...);
- 2) informer sur les luttes menées par des organisations ouvrières ailleurs, par le biais du journal **Solidarité**;
- 3) organiser des stages de formation, mais en les élargissant à plusieurs pays représentant diverses réalités de la solidarité internationale. Un projet pour un stage au Pérou est déjà dans l'air.

Dans notre esprit, les tâches de formation devraient incomber aux organisations syndicales elles-mêmes.

Ce "recentrage" des activités du CISO et la clarification que nous voulons apporter sur le statut et le rôle du CISO permettraient d'éviter certaines difficultés de relations et de fonctionnement que nous avons connues dans le passé.

CISO ne devrait pas être considéré comme un autre groupe de solidarité internationale mais comme un lieu essentiel de concertation et de coordination syndicales en matière internationale.

CISO n'a d'existence que dans la mesure où les centrales syndicales membres développent leur propre action internationale et leur propre réseau interne de militantes et de militants. CISO n'est pas un organisme autonome et il n'a pas à avoir un réseau local de répondant-e-s.

Cette clarification évitera des chevauchements, des contradictions et des malentendus sur l'action et le rôle du CISO.

UNE STRUCTURE DE SOLIDARITE INTERNATIONALE CSN

Face au développement de la solidarité internationale dans les diverses composantes de la CSN, nous devons nous donner des mécanismes confédéraux de concertation afin d'agir plus efficacement, et mieux coordonner nos activités lorsque nécessaire, avec les autres groupes qui interviennent en solidarité internationale.

A ce sujet le conseil confédéral d'avril 1984 adoptait une série de propositions.

- 1) QUE chaque présidente ou président de conseil central et chaque présidente ou président de fédération ait la responsabilité, à l'intérieur de son organisme, de l'action internationale telle que définie par la Confédération, laquelle responsabilité peut être confiée en partie à d'autres.
- 2) QUE chaque responsable de l'action internationale des fédérations et des conseils centraux suive la session de formation préparée en regard de l'action internationale par le service de la formation.
- 3) QUE la CSN convoque, de façon régulière, les responsables à l'action internationale afin de coordonner les actions internationales engagées par les organismes et afin de conseiller l'exécutif de la CSN quant aux orientations et actions à entreprendre en tant que Confédération dans le domaine international.

Nous pensons qu'il faut aller plus loin et former **un comité confédéral de solidarité internationale.**

Ce comité devrait développer la solidarité internationale et coordonner l'action au sein du mouvement. Ce comité devrait

voir à coordonner l'action internationale avec les autres groupes dont le CISO.

NOUS SUGGERONS que parmi la représentation de quatre (4) délégué-e-s au CISO, il y ait:

- une ou un représentant des conseils centraux;
- une ou un représentant des fédérations;
- deux représentant-e-s de la CSN.

Cette représentation permettrait une meilleure prise en charge des actions de solidarité internationale.

CONCLUSION

Les changements que nous proposons nous semblent nécessaires pour redonner au CISO non seulement **la représentativité** dont il a besoin pour définir ses objectifs, mais encore **la crédibilité** pour les remplir. Le Conseil Central de Montréal croit que CISO est un outil indispensable à la solidarité internationale au Québec comme **lieu de concertation syndicale nationale**.

Le Conseil Central de Montréal entend donc céder sa place à l'exécutif CISO pour permettre une meilleure représentation de la CSN. Afin d'éviter au CISO des problèmes financiers suite à son retrait, le Conseil Central maintiendrait ses engagements financiers pour les deux prochaines années.

Le Conseil Central de Montréal tient à réitérer ses engagements envers la solidarité internationale mais à l'échelle qui est la sienne: la région de Montréal et le mouvement CSN. Nous nous attelons aujourd'hui à la tâche de développer la solidarité internationale dans la région de Montréal et au sein de la CSN.

L'AFFILIATION INTERNATIONALE DE LA CSN

Pour une centrale syndicale, l'action internationale doit se réaliser à divers niveaux:

- relations avec des organisations syndicales d'ici ou d'ailleurs;
- des campagnes de solidarité avec des organisations ayant des besoins précis (campagne d'appui aux mineurs britanniques, campagne d'appui du Conseil Central de Montréal au Syndicat de la construction du Nicaragua, ...);
- des interventions d'urgence sur des questions de droits humains ou de droits syndicaux (envoi de lettres au gouvernement des Philippines pour faire relâcher des militants syndicaux emprisonnés, ou appui à des campagnes d'Amnistie Internationale);
- sensibilisation, formation et information de ses membres sur les questions de solidarité;
- des actions unitaires dans des secteurs donnés (colloque international du papier, colloque de l'Alcan);
- des interventions dans des forums ou des organisations internationales pour représenter ou défendre nos membres.

L'affiliation de la CSN à une organisation syndicale internationale n'est donc qu'un aspect d'une politique d'action syndicale internationale.

POURQUOI UN DEBAT SUR L'AFFILIATION ?

Au prochain congrès confédéral, le maintien de l'affiliation de la CSN à la CMT sera débattu. En prévision de ce débat, il est important que les délégué-e-s soient le mieux informés possible pour trancher en toute connaissance de cause. Car même si ce genre de discussion survient en général lors de l'adoption d'un budget, l'enjeu de ce débat n'est pas une question d'argent mais plutôt l'orientation que nous voulons donner à notre action internationale.

LE DERNIER CONGRES DE LA CSN

Lors du congrès de la CSN de 1984, la proposition suivante était adoptée:

- Considérant qu'au congrès de 1982, dans le rapport sur l'action internationale, la CSN se questionnait sur la pertinence de maintenir notre affiliation à la Confédération Mondiale du Travail (CMT), compte tenu de l'insuffisance de ses actions;
- Considérant que le bilan des activités de la CMT depuis 1981, fait par le Conseil confédéral d'avril 1984, s'avère plutôt négatif;
- Considérant que le Conseil confédéral recommande au congrès que la CSN continue néanmoins de travailler afin de contribuer à la réorientation et à la redynamisation de la CMT d'ici le prochain congrès de la CMT, prévu pour l'automne de 1985;
- Considérant que le Conseil confédéral recommande au congrès de prendre les dispositions pouvant mettre fin à l'affiliation de la CSN à la CMT, si ce travail s'avère infructueux;

IL EST PROPOSE

- 1) QUE le congrès accorde à l'exécutif de la CSN le mandat d'aviser la CMT de la possibilité que la CSN mette fin à son affiliation à la CMT et que cet avis soit communiqué, au plus tard, en novembre 1984;
- 2) QUE le congrès accorde au Conseil confédéral le mandat de disposer de l'affiliation à la CMT à la séance du Conseil qui suit immédiatement le congrès de la CMT de l'automne 1985. Un rapport sur notre choix concernant l'affiliation devra être livré au congrès de la CSN de 1986; lequel devra procéder, s'il y a lieu, à la modification de la déclaration de principes de la CSN en ce qui touche l'affiliation internationale.

Il nous faut donc évaluer comment l'exécutif de la CSN s'est acquitté de ce mandat et regarder les différents choix possibles. Pour ce faire, nous avons utilisé un document déposé par la CSN au Conseil confédéral de février 1986 intitulé: <<L'affiliation internationale de la CSN>>.

L'ACTION INTERNATIONALE DE LA CSN

Dès les premières années de son existence, la CSN a échangé avec des centrales syndicales catholiques de France et de Bel-

gique. En 1946, la CSN décide d'entretenir des liens plus soutenus avec ce courant syndical en votant l'affiliation à la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens (CISC) qui est devenu en 1968 la Confédération Mondiale du Travail (CMT). Plusieurs officiers de la CSN ont siégé aux différentes instances de la centrale internationale, Marcel Pepin en a été le président de 1973 à 1981.

A son congrès de 1982, la CSN se donne une politique d'action internationale d'ensemble en adoptant un rapport intitulé <<L'action internationale de la CSN>>. Ce document présente une analyse de la conjoncture mondiale et particulièrement des inégalités croissantes, un portrait de la situation syndicale mondiale, une description des activités internationales de la CSN et se termine en présentant un projet de politique d'actions internationales de la CSN. Le rapport contient également un questionnement de la CMT et indique des améliorations nécessaires pour que la CSN puisse y poursuivre ses engagements. Parmi les problèmes signalés, on mentionne:

- le départ de la CMT de certaines organisations progressistes donnant plus de poids aux organisations plus conservatrices;
- l'absence d'actions concrètes des fédérations professionnelles;
- les sources de financement externes qui peuvent compromettre l'indépendance syndicale de certaines organisations du tiers-monde;
- les difficultés de la CMT de développer, au-delà des préoccupations étroites de certaines organisations nationales, des analyses globales originales.

Le document précise également les sujets où il est important de suivre l'évolution de la CMT:

- 1) Le maintien des acquis des congrès de la CMT de 1973 et de 1977;
- 2) La refonte des structures professionnelles;
- 3) Une indépendance rigoureuse par rapport aux forces politiques;
- 4) La définition d'un programme de résistance aux effets de la crise;
- 5) Le renforcement de la CMT par des organisations qui ne remettent pas en cause l'orientation de la CMT;
- 6) La poursuite d'activités unitaires sectorielles ou thématiques.

Le rapport signale également que certaines décisions à venir à la CMT seront importantes pour la suite, notamment l'affiliation possible à la CMT de la CFTC de France, centrale conservatrice issue d'une scission de la CFDT.

LE BILAN DE LA CMT

En 1984, le Conseil confédéral de la CSN adopte un document contenant un bilan assez négatif de la CMT, plus particulièrement par rapport aux six points soulevés au congrès de 1982.

- 1) Il n'y a pas eu de suites aux résolutions votées sur des questions comme la lutte contre les multinationales ou l'élargissement de la CMT.
- 2) Les structures professionnelles de la CMT, les Fédérations internationales professionnels (FIP) demeurent généralement moribondes.
- 3) Le fort degré de collaboration entre plusieurs centrales européennes et latino-américaines avec la Démocratie Chrétienne semble peu conforme au principe de l'indépendance rigoureuse par rapport aux forces politiques.
- 4) Le service de recherche de la CMT s'est vidé après le congrès de 1981 et le programme de résistance à la crise n'a pas été élaboré.
- 5) Rien ne semble présager le renforcement de la CMT par l'affiliation d'organisations progressistes. Au contraire, l'affiliation de la CFTC (France) dénote un renforcement des éléments conservateurs.
- 6) Deux des résolutions votées au congrès de 1981 n'étaient pas encore mises en application en 1984: le colloque des femmes travailleuses et la création de groupes de contact avec des organisations non-CMT.

REEVALUER NOTRE AFFILIATION

C'est à la suite de ce bilan que le congrès de la CSN adoptait la proposition de réévaluation de l'affiliation. Fort de ce mandat, l'exécutif de la CSN a participé activement aux différentes instances de la CMT, dont le congrès d'octobre 1985, et a engagé des discussions avec la direction de la CMT.

Conformément à la décision du congrès, la CSN a communiqué officiellement l'avis d'un an quant à la possibilité de désaffiliation de la CSN.

Lors de la rencontre avec l'exécutif de la CMT, en octobre 1984, celui-ci a reconnu le peu d'efficacité des fédérations professionnelles, particulièrement dans le secteur industriel, et a annoncé leur prochaine restructuration.

Quant à la faiblesse des recherches et des analyses, l'exécutif de la CMT a invoqué le manque de ressources et a indiqué son intention d'y remédier lors du congrès.

Le secrétariat de la CMT s'est également engagé à fournir à la CSN des renseignements sur les sujets discutés à l'Organisation Internationale du Travail(OIT) et l'UNESCO.

Quant aux perspectives de la CMT d'accroître ses effectifs et d'augmenter son influence, l'exécutif de la CMT reconnaît les difficultés actuelles. Le monde syndical semble se diriger vers une plus grande polarisation entre une FSM pro-soviétique et une CISL pro-occidentale et la CMT n'a pas augmenté sa crédibilité auprès des centrales syndicales nationales qui choisissent de ne s'affilier à aucune des trois internationales.

LA CSN AU CONGRES DE LA CMT

Suite à cette rencontre avec l'exécutif de la CMT, la CSN a continué de participer aux différentes instances de la CMT. Au congrès de la CMT d'octobre 1985, les documents soumis respectaient les acquis des congrès antérieurs en ce qui a trait aux principes de non-alignement, de respect des droits humains et du socialisme auto-gestionnaire.

Les rapports soumis au congrès contenaient des analyses détaillées et originales de la conjoncture économique mondiale et un plan d'action visant la création d'alliances populaires.

La délégation de la CSN au congrès a endossé la grande majorité des résolutions présentées et a fait adopter des amendements visant à renforcer le plan d'action, particulièrement à l'égard des femmes travailleuses.

Deux sujets ont soulevé une certaine controverse et ont finalement trouvé une issue satisfaisante.

Malgré l'opposition de certains éléments conservateurs, la CMT s'est inscrite dans le mouvement mondial pour des sanctions économiques à l'égard de l'Afrique du Sud.

L'autre sujet controversé portait sur la possibilité d'affiliation directe de nouvelles organisations professionnelles aux Fédérations Internationales Professionnelles (FIP). La CSN soutenait que les nouvelles demandes doivent être soumises à la CMT pour éviter des affiliations non conformes aux orientations de la CMT, ce à quoi s'opposaient les FIP, au nom de l'autonomie. La CSN a finalement obtenu que l'organisation

régionale concernée par une demande d'affiliation soit consultée. En cas de désaccord, ce sont les instances de la CMT qui tranchent.

LA RECOMMANDATION DE L'EXECUTIF DE LA CSN

Après de nombreuses discussions, l'exécutif de la CSN fait la recommandation suivante:

- 1) QUE la CSN maintienne son affiliation à la Confédération Mondiale du Travail (CMT).
- 2) QUE l'exécutif de la CSN fasse rapport au Conseil confédéral au minimum à tous les deux ans sur l'évolution et les actions de la CMT et la participation de la CSN à la CMT.
- 3) QUE la CSN reconnaisse l'importance d'agir sur l'ensemble des éléments qui constituent le programme d'action internationale et reconnaisse ainsi l'importance de consacrer davantage d'efforts aux éléments du programme d'action internationale de la CSN autre que l'affiliation internationale, programme qui a été adopté par le congrès de mai 1982 et le Conseil confédéral d'avril 1984.

La recommandation de l'exécutif est basée sur son évaluation de la CMT. Selon l'exécutif de la CSN, même si l'ensemble des lacunes constatées ne sont pas comblées, il existe une certaine volonté des composantes de la CMT de régler les problèmes signalés.

Cependant, l'exécutif reconnaît que les améliorations du fonctionnement doivent se mesurer au niveau de l'application des décisions du congrès. L'exécutif se propose donc de jouer un rôle de vigilance dans les instances de la CMT et de faire rapport au moins tous les deux ans.

L'exécutif de la CSN entend soumettre au congrès des propositions budgétaires pour que des efforts plus importants et plus soutenus soient faits au chapitre de l'action internationale, autre que l'affiliation. Actuellement, à part les frais d'affiliation à la CMT et à CISO, seul un petit budget est alloué pour financer les réunions des responsables à l'action internationale des organismes.

Depuis 1984, le travail d'un des adjoints à l'exécutif de la CSN est partiellement consacré à l'action internationale.

L'ACTION INTERNATIONALE DE LA CSN

Dans le document déposé au Conseil confédéral de février 1986, l'exécutif de la CSN rappelle les divers éléments de sa

politique d'action internationale et identifie la contribution possible de la CMT à ce programme.

1) Agir sur la politique extérieure du Canada et du Québec

La CSN est intervenue pour influencer les orientations des divers paliers de gouvernement, plus particulièrement lors du sommet «Le Québec dans le monde» et en déposant un mémoire en réaction au livre vert du ministre fédéral des Affaires extérieures, Joe Clark.

La CSN est également intervenue sur le projet de libre-échange et a consacré beaucoup d'efforts à la campagne pour la paix et la reconversion industrielle.

Dans cette stratégie à l'égard de la politique extérieure du Canada et du Québec, l'apport de la CMT ne peut être que très limité.

2) Actions sectorielles

Seules la Fédération de la Métallurgie et la FNEEQ participent à une FIP, et il leur appartient d'évaluer leur participation.

Quant aux actions sectorielles internationales, l'exécutif de la CSN croit qu'elles doivent, pour être efficaces, être décloisonnées. Pour lutter contre les multinationales implantées au Québec, la CSN doit échanger avec des organisations syndicales d'Amérique du Nord, la plupart affiliées à la CISL. Lors des colloques internationaux sectoriels organisés par la CSN, (papier, alimentation, Alcan) les invitations ont toujours été faites aux organisations indépendamment de leur affiliation internationale et ont permis d'établir des dialogues unitaires sur des problèmes communs, visant des actions communes. Lors de ces colloques, la CSN a pu compter sur la participation de certains affiliés de la CMT, mais c'est la CSN seule qui a assumé les tâches de recherches, d'encadrement et d'organisation de ces colloques.

3) Action auprès des syndicats du tiers-monde

La CMT compte une forte majorité d'affiliés provenant du tiers-monde. La CSN a donc accepté de parrainer des projets de coopération syndicale avec des organisations ayant des orientations et des pratiques syndicales communes.

Il faut signaler que les nouvelles forces syndicales émergent dans les pays du tiers-monde choisissent pour la plupart de ne pas s'affilier à une centrale internationale. La CSN entretient donc des relations bilatérales avec des organisations du Brésil, d'Afrique du Sud, du Chili, etc.

4) Solidarité avec les travailleurs nord-américains

A l'exception de la National Alliance of Postal and Federal Employees (NAPFE), la CMT ne compte pas d'autres affiliés en Amérique du Nord, ce qui la rend peu utile pour entretenir des liens avec des syndicats américains et canadiens. La CSN a donc des échanges bilatéraux avec certaines de ces organisations.

5) Interventions en faveur des droits humains

La CMT demeure un interlocuteur important pour intervenir en faveur du respect des droits humains. La CSN souligne cependant l'important travail fait par Amnistie Internationale dans les campagnes de libération des prisonniers d'opinion, ceux-ci étant très souvent des syndicalistes. La CSN est membre d'Amnistie Internationale et participe activement à ses campagnes.

6) Renforcer un courant syndical progressiste

La CSN entretient des échanges poussés avec diverses organisations comme la CUT du Brésil, la COSATU d'Afrique du Sud, Solidarnosz de Pologne, la CGIL d'Italie, la CFDT de France, etc.

7) Mise sur pied d'un <<collectif>>

Depuis le congrès de 1984, la CSN a organisé trois rencontres des responsables à l'action internationale des organismes. Au cours de ces rencontres, les discussions ont porté sur l'organisation des campagnes, la coordination des actions internationales et diverses questions, dont l'affiliation internationale de la CSN.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES INTERNATIONALES

La décision de l'exécutif de la CSN est à analyser bien sûr en tenant compte de la situation des différentes forces syndicales internationales et ce qu'elles représentent.

Il faut se rappeler qu'il est difficile d'évaluer l'exactitude du nombre de membres avancé par les organisations syndicales internationales. Le régime d'accréditation syndicale légal, tel qu'il existe dans les pays capitalistes avancés ou le régime de syndicalisme automatique, tel qu'il existe dans les pays du bloc soviétique, n'existent pas dans les pays du tiers-monde. L'appartenance syndicale dans ces pays se mesure moins par le paiement d'une cotisation syndicale que par la participation à des actions syndicales. Avec ce critère, l'appartenance syndicale devient un concept incertain et fluctuant.

LA CMT DANS LE MONDE

La CMT déclare représenter près de 15 millions de travailleuses et de travailleurs dans 78 pays du monde. Au dernier congrès de la CMT, il y avait 219 délégué-e-s provenant de 70 pays. Cependant, si on regarde les effectifs déclarés par les organismes affiliés on est loin d'atteindre les 15 millions.

Selon les droits de délégation accordés par la CMT au congrès, basés sur l'adhésion régulière et la capacité de verser une cotisation, on peut établir les effectifs officiels à 3,150,000 membres.

En Europe, les organisations affiliées les plus importantes se retrouvent en Belgique, aux Pays-Bas, en Autriche, en Espagne et en France.

En Afrique, la CMT compte des affiliés au Libéria, à Madagascar, à l'île Maurice, au Togo, en Sierra Leone et au Rwanda.

En Asie, la CMT a des membres en Indonésie, aux Philippines, au Bangladesh, en Malaisie, au Sri Lanka et en Thaïlande.

En Amérique latine, la CLAT, organisation régionale de la CMT déclare des membres dans 35 pays, mais sa présence la plus importante est au Venezuela, en Argentine, en Colombie, en Equateur et en République Dominicaine. Selon la CLAT, ce sont les organisations non-affiliées au plan international qui ont la croissance la plus forte actuellement, soit 40% des syndiqué-e-s d'Amérique latine.

En Amérique du Nord, la CMT compte maintenant une deuxième organisation affiliée, la NAPFE, une association de travailleuses et de travailleurs noirs qui fournit principalement à ses membres des services d'assurance.

Dans les instances de la CMT, la CSN est représentée à tous les niveaux. Quant aux coûts d'affiliation à la CMT, ils sont pour les pays industrialisés de 49 cents canadiens par membre, par année. Ils sont évidemment inférieurs pour les pays du tiers-monde.

Pour l'année 1985, le budget de la CMT totalisait \$2,320,000 canadiens. La contribution de la CSN à ce budget est de \$104,000.

A cela, il faut ajouter les frais de déplacement et de séjour, ainsi que le temps consacré aux instances de la CMT par les représentants de la CSN, frais assumés par la CSN. La plupart de ces réunions se tiennent en Europe. Les représentantes et représentants de la CSN siègent au bureau exécutif (une personne, deux fois l'an), au comité confédéral (deux personnes, une fois l'an), et au congrès (huit personnes, aux quatre ans).

LES AUTRES FORCES SYNDICALES

La Fédération syndicale mondiale (FSM) déclare 206 millions de membres dans 81 pays, 80% de ses effectifs sont des travailleuses et des travailleurs des pays du bloc soviétique dans lesquels l'organisation affiliée jouit du statut de syndicat unique et officiel. La FSM suit très fidèlement la politique étrangère de l'Union Soviétique à un point tel d'ailleurs, que certaines centrales syndicales européennes de tendance communiste l'ont quittée ou ont refusé d'y adhérer (CGIL d'Italie, UGTP-I du Portugal).

La Confédération internationale des syndicales libres (CISL) dit compter 65 millions de membres répartis dans 94 pays. Les trois quarts de ses effectifs sont concentrés dans les pays capitalistes développés d'Amérique du Nord, d'Europe de l'Ouest ou d'Océanie. La CISL est fortement majoritaire dans presque toutes ces régions.

Même si la CISL est tiraillée entre deux conceptions du syndicalisme, le syndicalisme se voulant "apolitique" de l'AFL-CIO et le syndicalisme social-démocrate d'Europe du Nord et du Canada, elle fait preuve d'un anticommunisme marqué et s'aligne sur les politiques étrangères pro-occidentales.

La CISL refuse généralement toute forme de collaboration et d'échange avec des organisations qui ne lui sont pas affiliées, particulièrement avec celles membres de la FSM. Les regroupements professionnels (SPI) et les organisations nationales observent la même attitude. Il est fort probable que le CTC, qui est l'affilié canadien de la CISL s'objecterait à accorder même un statut d'observateur à la CSN lors des congrès de la CISL.

La FSM et ses organisations affiliées sont plus ouvertes au dialogue et à l'échange, mais les possibilités de collaboration sont plutôt limitées, leur discours et leur pratique étant différents des organisations qui luttent contre des entreprises capitalistes, on ne peut, par exemple, développer de stratégie commune contre les multinationales, il n'y a pas de multinationale américaine implantée dans les pays de l'Est. Les échanges se limitent souvent à une dénonciation de la course aux armements des Etats-Unis.

Contrairement à la CISL et à la FSM qui ont des orientations bien définies, les organisations non-affiliées au plan international ont peu de points communs hormis une certaine antipathie à l'égard de la polarisation syndicale entre l'Est et l'Ouest.

Plusieurs organisations syndicales non-affiliées se retrouvent dans des regroupements régionaux en compagnie de groupes syndicaux ayant une affiliation internationale.

Les trois regroupements les plus importants sont la Confédération Européenne des Syndicats (CES), dont la majorité des membres sont affiliés à la CISL, la Confédération Internationale des Syndicats Arabes (CISA), dont beaucoup de membres sont affiliés à la FSM et l'Organisation d'Unité Syndicale Africaine (OUSA), dont la majorité des membres sont non-affiliés.

Ces organisations peuvent adopter des alignements appliqués par suite dans toute une grande région, comme ce fut le cas en Europe pour la réduction du temps de travail.

Le bloc des non-affiliés aux centrales internationales est la force syndicale en plus forte croissance actuellement. La création des regroupements régionaux a été un des facteurs provoquant cette tendance. Les trois centrales internationales ont perdu des membres suite à la création des regroupements régionaux perçus comme une alternative à l'affiliation internationale.

Certaines centrales syndicales ont quitté des organisations internationales suite à des scissions (Chine et Yougoslavie), et d'autres ont décidé de ne pas s'affilier pour éviter l'éclatement (Irlande et Japon). C'est ce même souci d'éviter les divisions que provoquerait l'adhésion à une des trois internationales qui motive le choix de non-affiliation de plusieurs nouveaux mouvements syndicaux (KMU des Philippines, DISK en Turquie, COSATU en Afrique du Sud, COB de Bolivie, CUT et CONOLAT du Brésil, etc...).

Rien ne laisse présager un mouvement d'affiliation de ces organisations ni à une des centrales internationales, ni à aucune autre nouvelle structure éventuelle. L'existence de tant d'organisations non-affiliées pose pour une organisation comme la CSN des problèmes et aussi des ouvertures intéressantes. Ainsi, l'affiliation à une des organisations internationales n'entraîne pas de contacts automatiques avec des forces syndicales importantes. Par contre, cela offre des ouvertures parce que ces centrales se montrent prêtes à collaborer avec toute organisation syndicale authentique et autonome.

Les relations bilatérales sont évidemment insuffisantes dans l'absolu. Dans son action internationale, la CSN doit favoriser les regroupements, sur une base sectorielle ou régionale, de plusieurs organisations syndicales, affiliées ou non. Ce travail favorisera peut-être dans un avenir plus ou moins rapproché la constitution d'une nouvelle structure internationale qui répondra à nos besoins et à nos orientations.

Pour le moment, la CMT n'est plus cette structure et rien ne laisse entrevoir qu'elle le redeviendra.

L'AFFILIATION ET L'ACTION INTERNATIONALE

L'exécutif de la CSN recommande donc de maintenir l'affiliation à la CMT parce qu'il évalue qu'il y eut des progrès même si plusieurs critiques et questionnements demeurent valables. Mais l'exécutif a également tenu compte d'autres considérations.

1) La situation de la CSN en Amérique du Nord

La CSN est très isolée sur le continent américain dominé au plan syndical par l'AFL-CIO et le CTC qui refuse officiellement tout échange ou dialogue avec la CSN. Il n'y a donc pas de regroupement syndical régional comme en Europe ou en Afrique. L'affiliation à la CMT fournit une appartenance à un réseau syndical qui a un rayonnement mondial.

2) Accès aux informations et aux forums internationaux

Avec des bureaux permanents à Bruxelles et à Genève ainsi qu'un statut d'observateur à l'ONU et à l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la CMT est en mesure de fournir des services que la CSN ne pourrait s'offrir. A ce titre d'exemple, même si la CSN fait partie de la délégation canadienne qui assiste une fois par année à la conférence de l'OIT, elle n'a pas accès au Bureau International du Travail (BIT) qui voit à l'application des normes internationales et prépare les conférences de l'OIT. La présence de la CMT au BIT permet à la CSN d'obtenir des études et informations et de faire connaître son point de vue. Ainsi, la CSN a pu intervenir dans le débat sur l'utilisation de l'amiante qui était à l'ordre du jour en 1985 et le sera à nouveau en 1986.

Il faut cependant rappeler ici que la CSN a connu de sérieuses lacunes de la part de la CMT dans ces fonctions et en a discuté avec l'exécutif. Il y a eu depuis une nette amélioration et la CMT a même offert son siège à la CSN lors de la Conférence des femmes de Nairobi et la Conférence mondiale sur la forêt à Mexico.

3) Dialogue plus régulier avec des organisations amies

Même si plusieurs organisations affiliées à la CMT ne sont pas sur la même "longueur d'ondes" que la CSN, celle-ci a des échanges fructueux avec plusieurs centrales syndicales qui y sont affiliées (CSC belge, FAT du Mexique, STV Basque). Les relations avec des organisations ne se termineraient pas avec un retrait de la CSN de la CMT, mais les occasions d'échange seraient plus rares.

L'affiliation fournit un lieu d'échange et aussi de confrontation avec de nombreuses organisations en même temps, ce que des échanges bilatéraux ne permettent pas.

LA POSITION DU CONSEIL CENTRAL

Le Conseil Central de Montréal, même s'il a déjà critiqué à plusieurs reprises les orientations et pratiques d'organisations affiliées à la CMT, plus particulièrement la CLAT, ne s'est, à notre connaissance, jamais prononcé sur l'affiliation à la CMT.

Par ailleurs, le Conseil Central a été en accord avec une réévaluation de l'affiliation internationale de la CSN.

Après avoir analysé la position de l'exécutif de la CSN et les raisons l'ayant motivée, le Conseil Central ne peut se prononcer en accord avec cette recommandation, considère que la CSN devrait se retirer de la CMT et de toute urgence se doter des structures et ressources lui permettant de réaliser toutes les facettes de son programme d'action internationale.

Plusieurs raisons justifient la recommandation du Conseil Central:

- 1) La plupart des critiques formulées par la CSN à l'égard de la CMT demeure, les progrès sont minimes. Ainsi, on ne peut qualifier de grande victoire le fait d'avoir réussi en 1985 de faire voter une proposition de dénonciation de l'Appartheid et des sanctions économiques à l'égard de l'Afrique du Sud.
- 2) La CMT nous apparaît être un courant syndical en déclin qui n'est plus une "troisième voie" dans un contexte de forte polarisation entre les blocs de l'Ouest et de l'Est. La CMT admet également son plafonnement au niveau du membership.
- 3) A cause du peu d'organisations canadiennes et américaines membres de la CMT, l'affiliation à cette dernière n'est pas une solution à l'isolement de la CSN sur le continent américain. Il nous semble que la CSN devrait mettre davantage d'efforts dans l'établissement de liens avec des organisations syndicales canadiennes et américaines.
- 4) Même si l'affiliation à la CMT donne l'occasion de rencontrer des organisations syndicales du monde entier, la CSN n'entretient pas de relations avec la plupart de celles-ci et peut facilement maintenir des liens avec les organisations avec lesquelles elle a davantage d'affinités.

5) La plupart des organisations avec lesquelles la CSN a des liens soutenus font partie du groupe "non-affilié". Le retrait de la CMT permettrait d'affecter davantage de ressources à l'établissement et au renforcement de relations bilatérales avec certains de ces groupes.

6) L'affiliation à la CMT draine beaucoup de ressources et d'énergies et n'a que peu ou pas d'utilité dans la plupart des activités internationales de la CSN: campagnes de solidarité, liens avec des organisations américaines ou canadiennes, organisation de rencontres sectorielles ou de colloques internationaux.

Finalement un des seuls avantages de l'affiliation nous semble être l'accès donné à certains forums internationaux. Mais cet avantage à lui seul ne nous semble pas être une raison suffisante de maintenir l'affiliation à la CMT. Par contre, la CSN participe déjà aux conférences de l'OIT en tant qu'organisation canadienne.

Pour le Conseil Central de Montréal, il apparaît évident que dans le contexte actuel, il n'est pas question d'affiliation à une autre organisation syndicale internationale. Avec le retrait de la CMT, la CSN se joindrait aux organisations syndicales, de plus en plus nombreuses qui choisissent l'autonomie au plan international.

Le retrait de la CSN de la CMT ne doit pas s'effectuer pour des raisons budgétaires. A l'heure des multinationales et des sommets internationaux au moment où tant d'organisations à travers le monde luttent pour le respect des droits humains et syndicaux l'action syndicale internationale nous apparaît plus que jamais une nécessité. Mais nous devons pratiquer une action syndicale décloisonnée, en lien avec des organisations dont nous partageons les orientations et les pratiques, ou encore avec des groupes syndicaux représentant des membres dans les mêmes secteurs que nous, une action syndicale active, concrète et solidaire.

DEMOCRATISER L'ACTION SYNDICALE INTERNATIONALE

Pendant trop longtemps, l'action syndicale internationale a été le fait de quelques personnes seulement, perçues comme initiées à des questions complexes, ou encore amateurs de beaux voyages.

La formation du Comité de Solidarité Internationale du Conseil Central de Montréal procédait d'un souci de partage de connaissances et d'action, de démocratisation.

Pour nous, il doit en être de même dans l'ensemble du mouvement.

Nos structures, nos priorités, nos campagnes, toute notre action internationale doit être marquée par un très grand souci de démocratisation. Voilà pourquoi nous pensons qu'il est urgent et essentiel que la CSN se dote d'une structure de solidarité internationale ouverte à des militantes et militants intéressés par ce type d'action et provenant de tous les secteurs et régions. Bref, un comité confédéral chargé de mettre en oeuvre la politique d'action internationale de la CSN.

NOS RECOMMANDATIONS

C I S O

- QUE le Conseil Central de Montréal (CSN) propose aux membres de l'exécutif de CISO que CISO devienne une table de travail syndicale au plan international et qu'en conséquence le Conseil Central se retire de cet organisme. *après Col. Central au au prochain Congrès.*
- QUE le Conseil Central de Montréal maintienne ses engagements financiers jusqu'à son prochain congrès.

CMT ET STRUCTURES D'ACTIONS INTERNATIONALES

- QUE le Conseil Central de Montréal, lors des débats sur l'affiliation de la CSN à la CMT, défende les positions suivantes:

- Création* • Retrait de la CSN de la CMT;
- Maintien et renforcement du programme d'action syndicale internationale;
- Etablissement d'une structure internationale du type comité confédéral avec les ressources nécessaires;
- Affectation de ^{même} ressources financières et humaines pour mettre en oeuvre le programme d'action internationale de la CSN, par l'établissement d'un service d'action syndicale internationale ou l'équivalent.

*Service de
Sd. Intern*

*- Red. Iba
- Action
- Solid. intern.*

SIGNIFICATION DES SIGLES

C.M.T.	:	Confédération Mondiale du Travail
C.I.S.O.	:	Centre International de Solidarité Ouvrière
C.F.D.T.	:	Confédération Française Démocratique du Travail
C.F.T.C.	:	Confédération Française des Travailleurs Catholiques
F.S.M.	:	Fédération Syndicale Mondiale
C.I.S.L.	:	Confédération Internationale des Syndicats Libres
AFL-CIO	:	American Federation of Labour - Congress for Industrial Organisation
C.T.C.	:	Congrès du Travail du Canada

